



PROGRAMME LEADER 2023-2027

-

RÉSUMÉ DE LA CANDIDATURE DU GAL PAYS DE COCAGNE – GAILLAC GRAULHET



LE TERRITOIRE DU GAL



➔ Une candidature partenariale entre le **PETR Pays de Cocagne**, chef de file, et la **Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet**

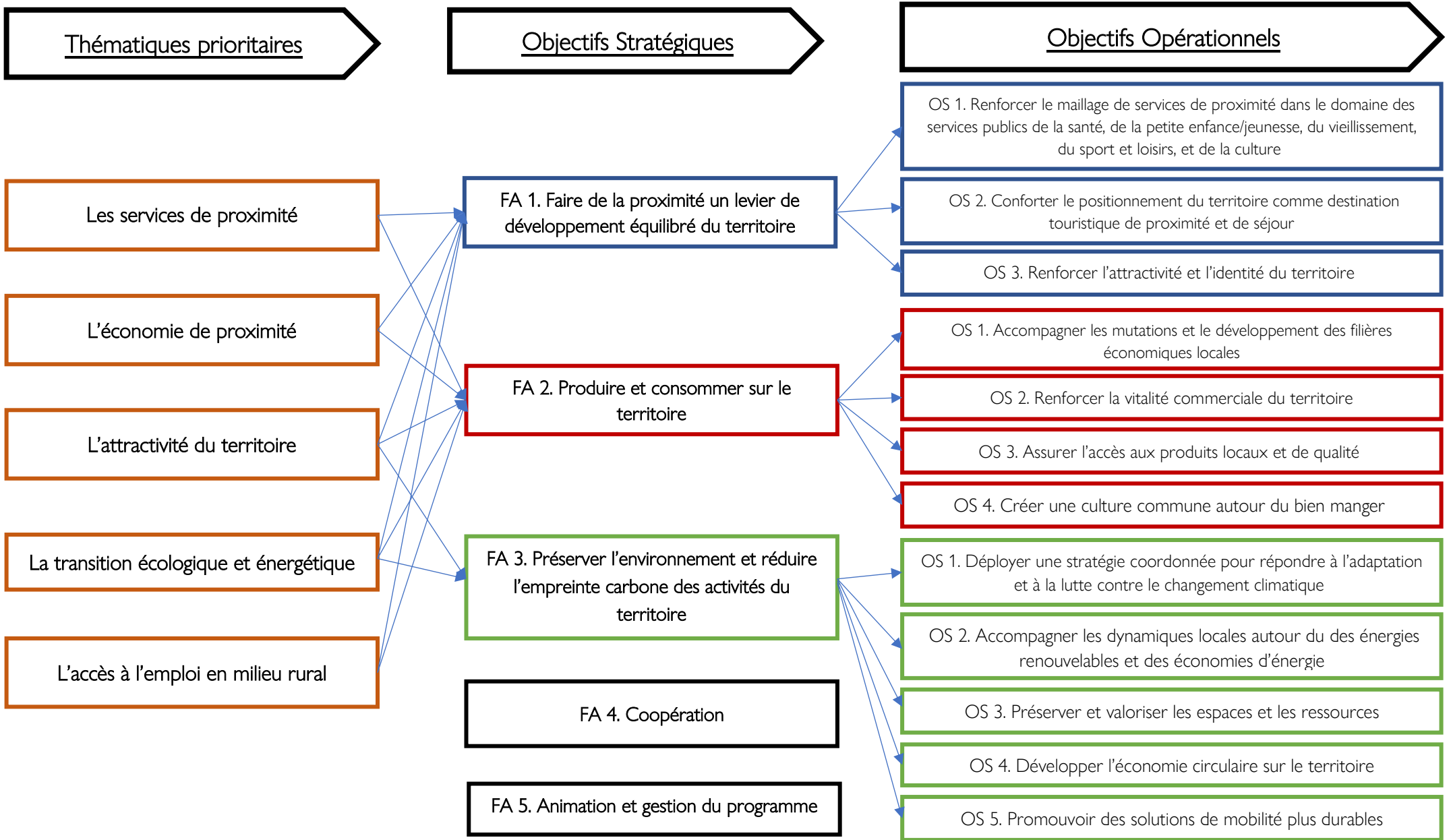
➔ Un nouveau territoire couvrant l'**Ouest tarnais** et comprenant **133 communes – 4 intercommunalités – 128 782 habitants** :

- **Communauté de Communes Tarn Agout** : 21 communes – 30 178 habitants
- **Communauté de Communes Sor et Agout** : 26 communes – 23 567 habitants
- **Communauté de Communes du Lautrécois - Pays d'Agout** : 28 communes – 14 737 habitants
- **Communauté d'Agglomération Gaillac Graulhet** : 58 communes – 60 300 habitants (NB : la commune de Gaillac est inéligible au programme)

LES GRANDS ENJEUX DU TERRITOIRE

- ➔ Une **démographie dynamique** qui appelle des besoins en services spécifiques croissants pour renforcer la **cohésion territoriale**
 - Des besoins de santé et une offre à renforcer pour assurer un accès aux soins homogène
 - Des équipements éducatifs, culturels et de loisirs bien présents mais à étoffer, à renouveler et à coordonner
 - Un habitat peu diversifié qui ne répond pas aux besoins de tous les publics
- ➔ Un **tissu économique dynamique** et des **filières locales** qui doivent porter l'attractivité du territoire
 - Une faible dynamique de création d'emplois localement
 - Un secteur industriel fort qui nécessite des capacités d'accueil nouvelles
 - Un travail d'accompagnement du tissu économique et des filières de la part des collectivités à poursuivre pour répondre aux nouveaux enjeux
 - L'agriculture comme moteur de développement du territoire
 - Un potentiel touristique à affirmer et valoriser
- ➔ Un **environnement privilégié à préserver** et à adapter face aux enjeux du changement climatique
 - Un territoire accessible mais des mobilités quotidiennes à organiser et orienter vers des modes plus durables et actifs
 - Un environnement naturel de qualité à protéger et une transition écologique et énergétique à accélérer

LA STRATEGIE DU TERRITOIRE (logigramme)



Face à la diversité des enjeux, et aux possibilités laissées au programme LEADER, la stratégie du territoire vise à agir sur les leviers de développement du territoire les plus efficaces et transversaux possibles afin notamment de favoriser un développement harmonieux et intégré.

Au vu du diagnostic et des enjeux ciblés plus haut, le choix a été fait d'une stratégie transversale, basée sur une approche systémique du fonctionnement du territoire.

L'objectif est ici d'avoir un outil au service de tous les partenaires, soit pour accélérer la mise en œuvre des stratégies territoriales, soit pour répondre à des besoins non couverts permettant aussi la réalisation de grands objectifs territoriaux. En parallèle, la stratégie retenue vise à consolider les objectifs des projets de territoires intercommunaux, en leur offrant un cadre d'action commun construit autour d'une vision partagée de l'avenir et permettra ainsi de créer les coopérations nécessaires pour traiter certaines thématiques à l'échelle du GAL.

LA MAQUETTE FINANCIERE

FICHES-ACTIONS	TOTAL DES PAIEMENTS PREVUS		
	FEADER	DEPENSE PUBLIQUE NATIONALE	AIDE PUBLIQUE TOTALE
Faire de la proximité un levier de développement équilibré du territoire	1 410 000 €	352 500 €	1 762 500 €
Produire et consommer sur le territoire	1 160 000 €	290 000 €	1 450 000 €
Préserver l'environnement et réduire l'empreinte carbone des activités du territoire	1 040 000 €	260 000 €	1 300 000 €
Coopération	40 000 €	10 000 €	50 000 €
Animation et Gestion du programme	350 000 €	87 500 €	437 500 €
TOTAL	4 000 000 €	1 000 000 €	5 000 000 €

LA GOUVERNANCE ET LE FONCTIONNEMENT

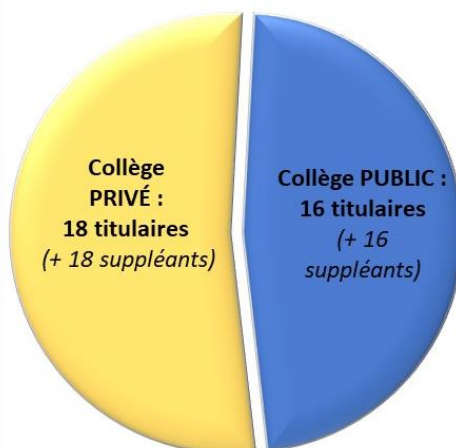
En tant que structure porteuse, le PETR du Pays de Cocagne assumera la **présidence du GAL** et celle du Comité de programmation. Le Président du GAL sera assisté de deux vice-présidents, l'un désigné par la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet, l'autre par le PETR du Pays de Cocagne.

Composition du Comité de Programmation

34 membres au total :
34 titulaires / 34 suppléants

COLLÈGE PRIVÉ :

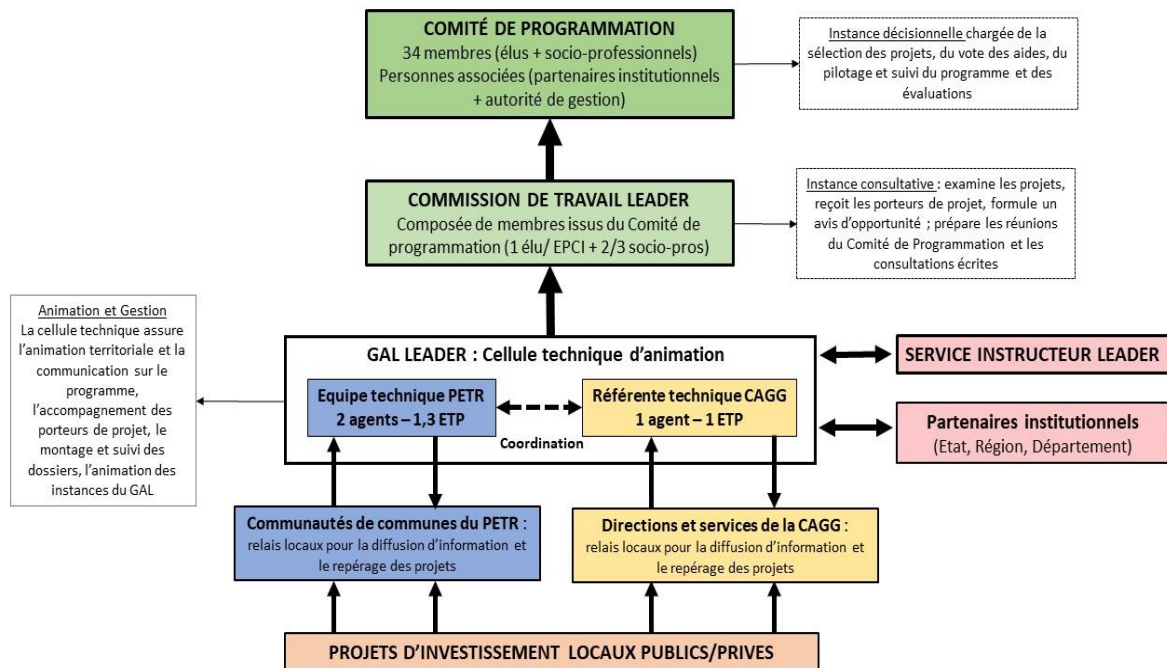
- Répartition des sièges :
 - CAGG : **8 sièges** (8 titulaires + 8 suppléants)
 - PETR : **10 sièges** (10 titulaires + 10 suppléants)
- Critères de sélection :
 - Personnes représentatives des principales thématiques
 - ... implantées sur le territoire
 - ... disponibles et motivées
- Désignation : réflexion concertée à l'échelle du GAL ⇒ pré-validation par les élus PETR + CAGG ⇒ délibération du **Comité syndical du PETR**



COLLÈGE PUBLIC :

- Répartition des sièges :
 - CAGG : **7 sièges** (7 titulaires + 7 suppléants)
 - PETR : **9 sièges** (9 titulaires + 9 suppléants) dont :
 - CCTA : **4 titulaires** / 4 suppléants
 - CCSA : **3 titulaires** / 3 suppléants
 - CCLPA : **2 titulaires** / 2 suppléants
- Désignation : membres désignés par le **Comité syndical du PETR**, sur proposition des conseils communautaires

Schéma d'organisation du GAL



Afin de dynamiser l'animation du programme, de faciliter le fonctionnement du Comité de programmation et de mieux encadrer l'équipe technique, les élus ont décidé de créer une **Commission de travail Leader** à l'échelle du GAL. Cette instance consultative aura notamment pour fonctions :

- d'examiner les projets, recevoir les porteurs, donner un avis d'opportunité, formuler des conseils ;
- de préparer les réunions du Comité et les consultations écrites : notation des projets ;
- de proposer des actions d'information et de communication autour du programme.

L'articulation entre cette commission et le Comité de programmation permettra de créer une dynamique positive autour du programme en offrant les temps d'échange, de débat et de travail nécessaires à la création d'une culture commune autour du LEADER.

LEVALUATION ET LA COMMUNICATION

L'évaluation du programme LEADER permettra d'appréhender in itinere, la qualité du lien qui unit les acteurs territoriaux à notre programme. Cette connaissance fine aura pour objectif une optimisation continue de toutes les composantes du programme : sa gouvernance, sa diffusion sur le territoire, son appropriation par les porteurs publics/privés et la qualité de son animation.

Elle se déroulera en plusieurs temps :

- en continu : apporter une amélioration constante autour de la gestion, du pilotage et de l'efficacité de la mise en œuvre du programme ;
- à mi-parcours : améliorer la mise en œuvre et l'effet levier du programme par l'application des recommandations formulées dans ce cadre ;
- à l'issue du programme : quantifier et qualifier les résultats et les impacts du programme et les confronter à ceux qui étaient attendus et notamment au regard des indicateurs spécifiés dans les fiches-actions.

La communication autour du programme répondra à plusieurs objectifs :

- Informer, sensibiliser et porter à connaissance le programme, ses enjeux, sa stratégie et ses possibilités de financement ;
- Créer une culture commune autour du programme par la valorisation des projets exemplaires et innovants ;
- Alerter sur les points de vigilance liés au montage d'un projet LEADER.

Un panel large d'outils sera mobilisé en fonction des objectifs et des publics ciblés. Des synergies seront recherchées avec les autres dispositifs contractuels afin de mutualiser la communication et faciliter la lisibilité des interventions des partenaires financiers pour les porteurs de projet.